AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1910
FR0010609263-FS0902

24 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2023, la société Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc. (ci-après « Delaware JJDC »)[1] (1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, 19801, Delaware, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2023, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES[2] et détenir 10 811 687 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 17,85% du capital et 17,54% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES[4].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 2 181 818 bons de souscription d'actions (« BSA ») MAUNA KEA TECHNOLOGIES exerçables jusqu'au 23 septembre 2029 donnant droit, chacun, à 1 action MAUNA KEA TECHNOLOGIES, au prix unitaire par action de 1,10 €.

[1] Contrôlée par la société Johnson & Johnson.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 8 août 2023.
[3] Sur la base d'un capital composé de 60 568 117 actions représentant 61 623 791 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES du 13 novembre 2023.